



ÉCHO DÉCHETS

EDITO

Les collectivités ont des obligations pour optimiser le tri sélectif et la gestion des biodéchets.

Dans les mois à venir, vous entendrez beaucoup parler des **nouvelles consignes de tri** puisque les centres qui traitent les déchets recyclables se modernisent et pourront traiter tous les emballages en plastiques.

Tous les emballages se trieront : les sachets qu'ils soient petits ou grands, les barquettes en plastique, les pots de yaourt ... seront les bienvenus dans la poubelle jaune.

Echéance : 1er janvier 2023

Concernant les biodéchets, plusieurs lois prévoient une généralisation du tri à la source des déchets verts et des déchets alimentaires.

Des solutions seront proposées aux habitants, qu'ils habitent en habitat collectif ou individuel, ainsi qu'aux établissements (scolaires, médicaux...) et aux entreprises volontaires.

Echéance : 1er janvier 2024.

Cœur de Savoie devra également revoir son PLPDMA : **Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés** puisqu'il arrivera à échéance au printemps 2023.

Un bilan des actions de prévention menées durant 5 ans permettra de planifier la reconduction de certaines actions et la création de nouvelles, pour favoriser la réduction des déchets, la prévention et le réemploi.

Marc GIRARD, Vice-Président en charge des déchets

Service déchets de Cœur de Savoie

04 79 84 36 27 - 06 72 04 21 44

dechets@cc.coeurdesavoie.fr - www.coeurdesavoie.fr

RÉDUCTION DES DÉCHETS : PASSONS À L'ACTION !

Chaque année, la quantité de déchets collectée augmente et les coûts liés à ce service aussi, impactant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et donc les habitants. Mais comment gère-t-on les déchets ? A quoi servent les taxes ? Que peut-on faire pour agir ?

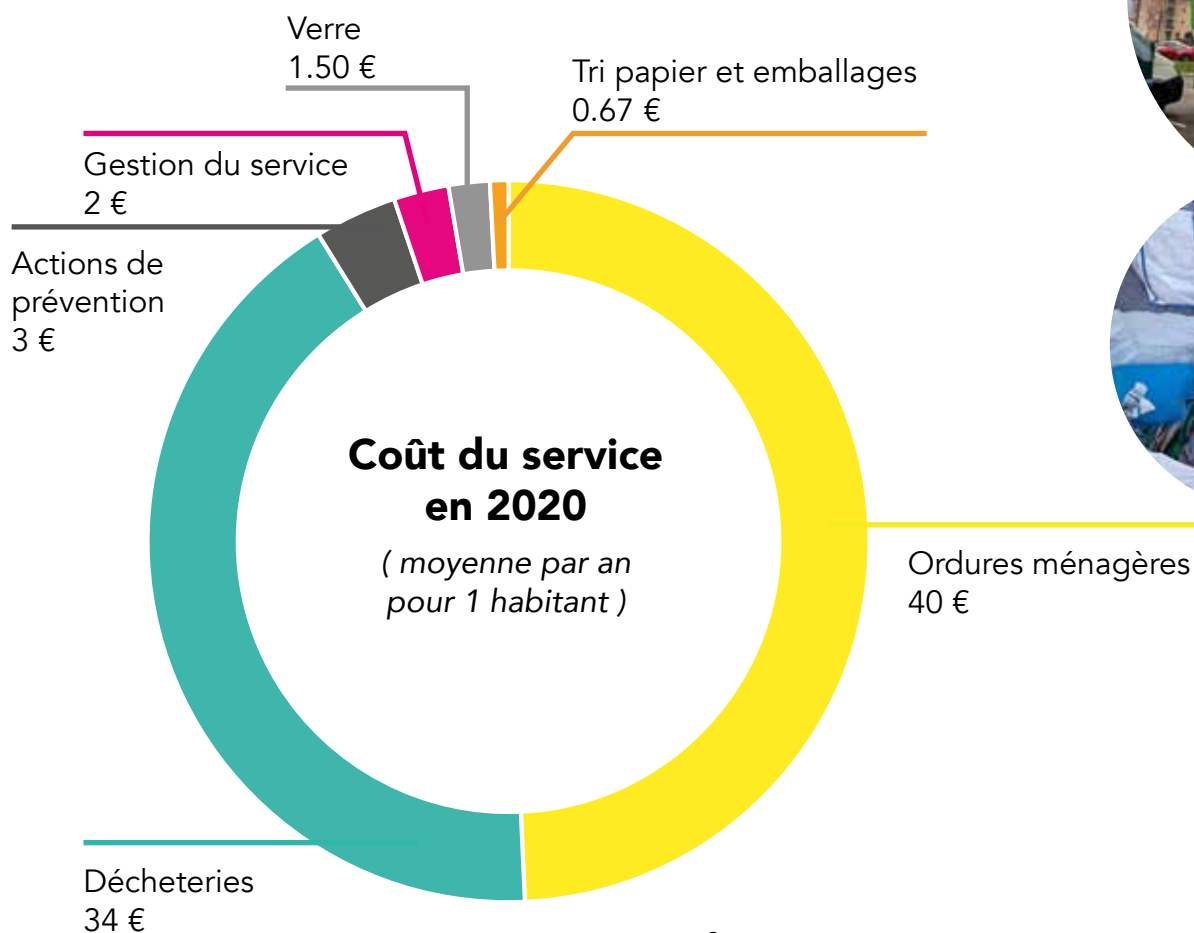
Le service déchets gère :

- La collecte et le traitement des ordures ménagères
- La collecte et le traitement du papier, des emballages recyclables et du verre
- La gestion des déchèteries et le traitement des déchets qui y sont collectés
- Le compostage et le broyage
- Les actions de réduction des déchets



Le coût à l'année :

Sur les secteurs de Saint-Pierre d'Albigny et Chamoux-sur-Gelon, la gestion (collecte et traitement) et la prévention des déchets a coûté en moyenne 82 € par habitant pour l'année 2020.



En 2020, les habitants de Cœur de Savoie ont produit en moyenne 534 kilos/habitant/an

Parmi ces déchets, 56% ne sont actuellement pas recyclables. Les coûts liés aux déchets vont augmenter dans les prochaines années, pour plusieurs raisons :

- Augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) à laquelle est soumise Cœur de Savoie, appliquée à tous les déchets
- Augmentation du coût de collecte (carburants, salaires)
- Augmentation du coût du tri pour atteindre les objectifs de valorisation imposés par la réglementation (taux de recyclage)
- Augmentation des objectifs de réemploi et de réutilisation
- Augmentation des coûts de traitement des Ordures Ménagères Résiduelles imposée pour une meilleure valorisation des ordures

Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas. Il ne coûte rien à la collectivité et donc aux habitants. Alors on s'y met tous ?

Pour donner une seconde vie à vos déchets de cuisine et de jardin, Cœur de Savoie développe les actions individuelles et collectives autour des biodéchets :

Vente de composteurs individuels

Ouverte aux habitants des communes de Betton-Bettonnet, Bourgneuf, Chamousset, Chamoux-sur-Gelon, Champlarent, Châteauneuf, Coise, Cruet, Fréterive, Hauteville, Montendry, Saint-Jean de la Porte, Saint-Pierre d'Albigny, Villard-Léger.

Vous souhaitez composter vos déchets à la maison, remplacer votre vieux composteur ? Un formulaire de réservation est disponible sur notre site, une participation financière de 15 euros est demandée.

Pour les autres communes de Cœur de Savoie, contactez le SIBRECSA au 04.76.97.19.52.

Le compostage collectif

Vous souhaitez installer un site de compostage collectif au pied de votre immeuble, dans une école, une entreprise... ?

Cœur de Savoie accompagne les projets, de l'envie à la réalisation. Une fois l'implantation validée, des outils sont mis à disposition et les personnes bénévoles, qui seront référents de leur site, sont formées gratuitement.

Les premiers défis « réduction des déchets de la maison et du jardin » ont eu lieu du 1er octobre 2021 au 5 février 2022

- 31 familles participantes (64 adultes, 52 enfants)
- Un kit d'aide distribué à chaque famille
- 22 ateliers, soirées et visites proposées
- 36% de réduction des ordures ménagères
- 90% de satisfaction des participants

Vous aussi, vous avez envie d'apprendre à réduire vos déchets, l'aventure continue !

Des ateliers tri, compostage, des visites de site, fabrication de produits ménagers au naturel... sont organisés.

Plus d'infos : prevention.dechets@cc.coeurdesavoie.fr



RÉEMPLOI↑ DES DÉCHETS↓

Une façon innovante de gérer les déchets verts : les plateformes temporaires de broyage

Depuis 4 ans, la Communauté de communes Cœur de Savoie développe une nouvelle manière de valoriser les déchets verts des particuliers, sur le territoire.

Des plateformes temporaires de broyage de bois sont proposées deux fois par an, en partenariat avec les communes qui souhaitent les mettre à disposition des habitants (hormis les professionnels), avec Fibr'Ethik en tant que prestataire.

Pourquoi se préoccuper des déchets verts ?

Les déchets verts représentent 33% des tonnages entrant en déchèterie.

Les samedis de printemps, une benne de 30 m³ est changée toutes les deux heures. Cela représente plus de 16 tonnes en une journée et un coût important pour la collectivité. Ces matériaux sont emmenés à la compostière de Francin où ils sont traités pour produire du compost industriel.

Dans le même temps, nous encourageons de plus en plus les habitants du territoire à pratiquer le paillage au jardin. Cette technique consiste à épandre du broyat dans le potager ou au milieu d'un massif pour limiter la pousse de mauvaises herbes, l'évaporation, et pour nourrir le sol.

L'objectif des plateformes de broyage est de fournir gratuitement du broyat (100% local !) aux usagers qui ne possèdent pas de broyeur. La boucle est bouclée puisque cela leur permet d'utiliser des déchets verts de manière écologique dans leur jardin.

Comment fonctionne une plateforme de broyage ?

Les plateformes sont programmées à l'automne et au printemps, en fonction des volontés des communes. Sur un terrain mis à disposition par la commune, les habitants du territoire ont la possibilité de déposer leurs déchets de taille, à des horaires et des conditions précises. A la fin de la période de dépôt, le tas de bois est broyé et le produit est mis à disposition des habitants sur demande.

Un exemple au long court

La commune de Fréterive a testé sa première plateforme de broyage au printemps 2021. Cette première expérience fut concluante, avec environ 20m³, mais la période de dépôt d'une semaine n'a pas permis à toutes les personnes volontaires de s'organiser pour déposer.

Nous avons donc réitéré l'expérience en novembre 2021 allongeant les périodes de dépôt en ouvrant la plateforme plusieurs samedis. Malgré une météo peu clémente, la quantité était au rendez-vous, avec près de 150m³ broyés.

Suite à cette évolution positive, la mairie et la Communauté de communes réfléchissent à s'engager dans un plan de plus grande ampleur : une plateforme ouverte aux dépôts plus souvent pendant l'hiver (de novembre à mars). Plusieurs opérations de broyage se succéderaient au fur et à mesure des dépôts des habitants. Ce projet plus ambitieux serait prévu à partir de la fin de l'année 2022.

